

HONORAIRES « VENTES » AGENCES
A partir du 01/2018

MONTANT DE LA TRANSACTION	REMUNERATION % appliqué sur le montant de la transaction		
	locaux à usage d'habitation	local à usage industriel ou commercial	Terrains à bâtir Terrains de loisir
Jusqu'à 100 000 €	10 % maximum	10 % maximum	10 % maximum
De 100 001 à 150 000 €	8 % maximum	8 % maximum	10 000 €
De 150 001 à 180 000 €	7 % maximum	7 % maximum	+
De 180 001 à 300 000 €	6 % maximum	6 % maximum	2 %
Plus de 300 001 €	5 % maximum	5 % maximum	MAXIMUM DU PRIX DE VENTE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, TVA aux taux en vigueur de 20 % incluse
Nos honoraires peuvent être arrondis à 0.20 % inférieur ou supérieur.
En cas de délégation, nos honoraires sont appliqués selon le barème de l'agence partenaire.

PARKING ET GARAGE :

Forfait Parking : 1 500 € maximum
Forfait Garage : 2 500 € maximum

TERRAIN DE LOISIRS :

Forfait : 3 000 € maximum

BOIS ET ÉTANGS :

Jusqu'à 30 000 € Forfait de 3 000 € maximum
De 30 001 à 60 000 € Forfait de 5 000 € maximum
De 60 001 à 100 000 € Forfait de 8 000 € maximum
Plus de 100 001 € 10 000 € + 2% du prix de vente maximum